

L'admission

La demande de prise en charge peut émaner :

- du médecin traitant ou hospitalier,
- du cadre de santé, infirmière coordinatrice,
- du service social,
- de l'usager ou de son entourage,
- de l'infirmier.e à domicile,
- de l'HAD,
- du service d'aide à domicile.

Les documents à fournir :

- une prescription médicale pour des soins d'hygiène à domicile,
- la carte vitale et l'attestation d'assurance maladie.

L'admission est réalisée :

- en fonction des places disponibles et du secteur géographique,
- après une évaluation des besoins,
- après signature d'un Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) par l'usager et/ou son représentant, et l'établissement.



A qui s'adressent les SSIAD ?

Les SSIAD interviennent, à domicile ou dans les établissements non médicalisés, sur prescription médicale pour des soins d'hygiène et relationnels, auprès :

- des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie,
- des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou une pathologie chronique.

Ses interventions ont pour objectifs :

- d'assurer les soins nécessaires au maintien à domicile,
- de prévenir, retarder, éviter l'hospitalisation ou l'admission en EHPAD,
- de faciliter le retour à domicile après hospitalisation,
- de préserver l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne,
- d'accompagner et de soutenir les familles.

Les équipes des SSIAD sont composées :

- d'une infirmière coordinatrice qui planifie et coordonne les interventions,
- d'une équipe d'aides-soignants qui assurent les soins d'hygiène, de nursing et de prévention.

L'infirmière libérale, choisie par le bénéficiaire et conventionnée avec le GHBS, réalise les actes techniques prescrits par le médecin traitant.

www.ghbs.bzh



**Direction
de la Politique
Gériatrique**

Les Services de Soins
Infirmiers A Domicile
du GHBS

Réalisation : GHBS DCPPRU Communication - août 2023

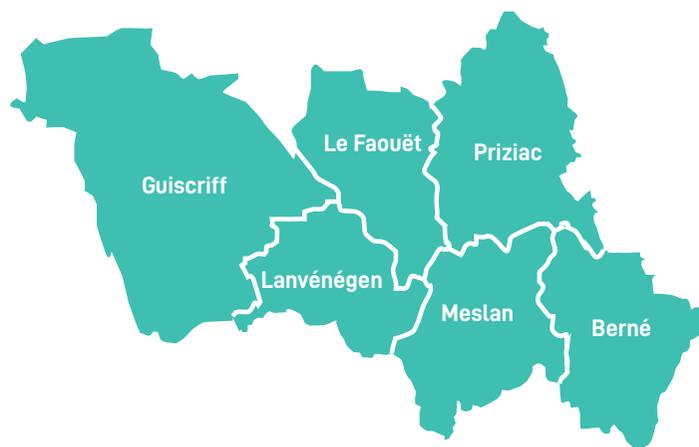
Le SSIAD du Faouët

35 places autorisées (dont 1 place de SSIAD renforcé) :

- 32 pour les personnes âgées,
- 3 pour les personnes handicapées.

Périmètre d'intervention :

6 communes



Horaires d'intervention :

7h00-14h30 et 16h30-19h30

Nombre d'interventions :

De 3 à 14 passages par semaine selon la pathologie, la dépendance et les possibilités du service.

Personne à contacter :

Infirmière coordinatrice

Nom :

Mail :@ghbs.bzh

02 97 23 35 18

36 rue des Bergères - 56320 Le Faouët

Le SSIAD de Riantec

50 places autorisées pour les personnes âgées (dont 5 places de SSIAD renforcé).

8 prises en charge autorisées dans le cadre de l'Equipe Spécialisée Alzheimer.

Périmètre d'intervention :

9 communes



Horaires d'intervention :

Semaine : 7h30-11h45 et 15h45-19h

Week-end et jours fériés : 7h30-11h45 et 15h15-19h

Nombre d'interventions :

De 3 à 14 passages par semaine selon la pathologie, la dépendance et les possibilités du service.

Personne à contacter :

Infirmière coordinatrice

Nom :

Mail :@ghbs.bzh

02 97 06 50 05

1 Rue Dr Ferdinand Thomas (1 Groez Diben) - 56670 Riantec

LE SSIAD de Quimperlé

70 places autorisées pour les personnes âgées (dont 5 places de SSIAD renforcé)

Périmètre d'intervention :

13 communes



Horaires d'intervention :

Semaine : 7h45-12h et 16h15-19h30

Week-end et jours fériés : 7h30-11h45 et 16h15-19h30

Nombre d'interventions :

De 3 à 14 passages par semaine selon la pathologie, la dépendance et les possibilités du service.

Personne à contacter :

Infirmière coordinatrice

Nom :

Mail :@ghbs.bzh

02 97 06 83 68

2 Ter avenue du Coast Kaër - 29300 Quimperlé